

HONORAIRES DE TRANSACTIONS IMMEUBLES TARIFS T.T.C.

Jusqu'à 50 000 €	forfaitaire 6 000 €
De 50 001 € à 80 000 €	forfaitaire 7 000 €
De 80 001 € à 100 000 €	forfaitaire 8 000 €
De 100 001 € à 150 000 €	forfaitaire 9 000 €
De 150 001 € à 350 000 €	6% TTC
Au-delà de 350 001 €	5% TTC

LES HONORAIRES DE TRANSACTIONS SONT A LA CHARGE DU VENDEUR ET COMPRIS DANS LE PRIX DE VENTE (sauf mention « à la charge de l'acquéreur » avec le montant des honoraires inclus).